

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	27

Séance du 28 Septembre 2020

L'an deux mille vingt et le lundi vingt huit septembre à dix-huit heures vingt le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque Ernest J. PEPIN, en raison du contexte, après convocation légale, sous la présidence de M. Ephrem GLORIEUX, 1^{ère} adjoint.

Présents :

M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Rodrigue MOULIN ; adjoints au maire.

M. Jean-Louis SAINCILY ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M Didier MARICEL ; Mme Francelise YEPONDE ; M Saturnin FRANCILLONE ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Sonia MERCADIER ; M. Arthur MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Pierre ALBINA ; Mme Anny GENIPA ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. José TORIBIO ; M. Florent TREIL ;
Conseillers Municipaux.

Représentés : M. Jocelyn SAPOTILLE maire par M. Ephrem GLORIEUX
Mme Sylvie DAGONIA par M Saturnin FRANCILLONE
Mme Sarah MAGALATCHOUMY par M. José TORIBIO
Mme Nicole RABOLION par M. Florent TREIL

Absents : Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Yvon COMBES ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Reinette JULIARD ; M. Léon MACAQUI ; M. José KANDASSAMY

Date de la convocation**22 septembre 2020****Date d'affichage de la délibération****Adoptée par 23 voix
pour 4 absentions****DELIBERATION N°2020/09/50****DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'ESPACE
AQUA-LUDIQU RENE TORIBIO DE RAVINE-CHAUDE- MODIFICATION DES
STATUTS**

La commune de Lamentin, a, par délibération n°2015/12/112 en date du 23 décembre 2015, créé la régie à autonomie financière de l'espace aqua-ludique René TORIBIO de Ravine-Chaude et a désigné les membres de son conseil d'exploitation.

Suite aux élections intervenues le 15 mars 2020, et au renouvellement général du conseil municipal, il est nécessaire de désigner les membres du conseil d'exploitation pour cette nouvelle mandature.

Aux termes de l'article L2122-14 du code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil municipal de désigner ces membres sur proposition du Maire. Aussi, le maire propose la désignation de 7 membres, dont 5 élus et 2 personnalités, ainsi qu'il suit :

Membres élus :

- M. Richard PROMENEUR
- Mme Sonia MERCADIER
- M. Jean-Louis SAINSILY
- Mme Anny GENIPA
- Mme Nicole RABOLION

Personnalités nommées :

- Monsieur Alex RUART, rhumatologue
- Monsieur José JASMIN, président de l'association VIDANGE

Le conseil Municipal,

Vu les articles L2221-1 à L2221-8, L2221-11 à L2221-14, R2221-16 à R2221-17, R2221-63 à R2221-94 du Code Général des Collectivités Territoriales. ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De désigner les membres du conseil d'exploitation de l'espace AQUA-LUDIQUE René TORIBIO de Ravine-Chaude ci-après et d'en modifier les statuts :

- M. Richard PROMENEUR
- Mme Sonia MERCADIER
- M. Jean-Louis SAINSILY
- Mme Anny GENIPA
- Mme Nicole RABOLION

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée par 23 voix pour 4 absentions

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Joelynn SAPOFILLE

